



## LE LOGEMENT SOCIAL DANS LES P-O

### Logement public

Dans les Pyrénées-Orientales jusqu'en 2004, la production annuelle de logements locatifs sociaux avoisinait les 300 logements.

Avec la mise en place du plan de cohésion sociale, la forte progression amorcée en 2005 (741 logements) s'est confirmée entre 2006 et 2008 pour atteindre 901 logements en 2008.

L'enveloppe budgétaire 2008 mobilisée pour ces financements est de 5,8M€. Sur le plan économique, c'est un montant estimé à plus de 120 million d'€ de travaux qui seront générés pour la construction de ces logements.

Depuis janvier 2006, l'Etat a délégué sa compétence sur le financement du logement social à Perpignan Méditerranée communauté d'agglomération ; sur ce territoire ce sont 587 logements qui ont été financés en 2008 (3,4 M€) parmi lesquels un foyer des jeunes travailleurs de 80 places.

### Logement privé

Sur le département, les principaux objectifs du plan de cohésion sociale sont atteints et notamment la production de 168 logements à loyers maîtrisés (loyers conventionnés, très sociaux ou intermédiaires), remise sur le marché de 103 logements vacants et traitement de 47 logements indignes.

C'est un montant de 5,5 M d'€ de subvention qui a été accordé en 2008 contre 5.2 M € en 2007. Les travaux induits par ces subventions dépassent les 18 M d'€uros.

Les résultats sur PMCA, inclus dans les chiffres ci-dessus, s'élèvent quant à eux à 3,8 M€ de subvention pour le traitement de 356 logements dont 105 logements à loyers maîtrisés et 63 logements remis sur le marché.

Le plan de sauvegarde des copropriétés des Baléares et des Rois de Majorque (réhabilitation de 272 logements) a été financé en totalité et une réévaluation de la subvention à hauteur de 2,9 M€ contre 1,7 M€ prévus initialement.

La 2<sup>ème</sup> OPAH RU a été signée le 10 juillet 2008, pour la période 2008/2013 et pour un montant total prévisionnel de subvention de 11 M € avec comme objectif de réhabiliter 1 325 logements dont 220 LLS financés directement par l'ANRU et la RHI.

## La rénovation urbaine

La convention passée entre la commune de Perpignan et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en juillet 2005 consacre la politique de lutte conduite contre l'exclusion urbaine et sociale sur le territoire perpignanaise. Au total 237 M€ de travaux seront réalisés sur ce programme avec une aide de 94 M€ de l'ANRU.

Le programme vise le quartier « Le Vernet » où 531 démolitions sont prévues pour les résidences HLM dénommées « Peyrestortes, Vernet Salanque et Torcatis » avec des programmes de reconstruction et de diversification de l'habitat existant.

Un programme de relogement a été mis en place par l'OPH Perpignan Roussillon en s'appuyant sur une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) confiée au cabinet URBANIS qui a traité à ce jour près de 400 situations.

Le programme ANRU porte également sur les quartiers anciens de St Matthieu , La Réal , St Jean et St Jacques de Perpignan en accompagnement de l'OPAH/RU. Elle concerne l'acquisition amélioration de 150 logements par les bailleurs sociaux, la réhabilitation de 139 logements et la requalification d'îlots anciens dégradés. L'ensemble de ces opérations représente 35,3 M€ de travaux et 10,5M€ de subvention ANRU.

## L'opération de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI)

Cette opération a été mise en place sur le quartier St Jacques pour la démolition de 179 logements dont 59 de vacants avec un programme de relogement de 120 ménages. Une étude pré opérationnelle a été financée par l'Etat pour un montant de 1,046 M € en 2008

## Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

En appui de la politique de la ville menée sur Perpignan, un CUCS est mis en oeuvre en grande partie sur les territoires du programme ANRU pour assurer le développement social urbain en direction des habitants et des associations locales.